

Nouvelle action pour favoriser la création de places en services de garde éducatifs à l'enfance à Victoriaville

Victoriaville, le 22 novembre 2021 – Dans ses démarches visant à trouver des solutions pour le manque de places en garderie, la Ville de Victoriaville a procédé à un changement à sa réglementation afin d'autoriser l'implantation d'installations de services de garde éducatifs à l'enfance. Ainsi, des places pourront être créées en zones commerce et service, public et institutionnel, récréative et mixte. Cet avis de motion donné en séance extraordinaire le 22 novembre vise à faciliter l'instauration ou le maintien d'établissement de services de garde à Victoriaville.

« Cette action concrète découle de la création d'un nouveau comité. Son objectif est d'accompagner et de soutenir les promoteurs dans la création d'installations. Avec les enjeux liés à la main-d'œuvre et le besoin criant exprimé par les familles, j'ai confiance que cette décision permettra d'accélérer la création de nouvelles places à Victoriaville » indique le maire de Victoriaville, Antoine Tardif.



Ce changement de règlement élargit les possibilités pour les promoteurs intéressés à utiliser des terrains pour la construction, la modification, l'agrandissement ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie.

« Cette nouvelle action optimise les projets de construction à être réalisés afin de mieux servir les familles. Les employeurs bénéficieront à leur tour de la création de ces nouvelles places en service de garde éducatifs à l'enfance, ici, à Victoriaville » indique en guise de conclusion, le maire Antoine Tardif.

L'octroi des places en service de garde éducatif relève du gouvernement du Québec. Néanmoins, le maire Tardif tenait à ce que ce changement soit adopté rapidement afin d'être proactif selon les champs de compétence municipal.

– 30 –